

Éloignements forcés: il y a 20 ans la mort de Semira Adamu



Semira Adamu : Les leçons ont-elles été tirées ?

Pour voir ce contenu, connectez-vous gratuitement

[Connectez-vous](#)

19
trente

SEMIRA ADAMU / LES LEÇONS ONT-ELLES ÉTÉ TIRÉES ?

21 sept. 2018 à 10:34 - mise à jour 22 sept. 2018 à 07:32 •  2 min

Par Patrick Michalle

[Suggestion de la rédac'](#)

[Info](#)

[Expulsion](#)

[Police fédérale](#)

[Office des Étrangers](#)

[POLFED](#)

Une jeune femme nigériane étouffée sous un coussin par deux policiers. C'était le 22 septembre 1998 dans un avion civil à destination de son pays d'origine. Une bavure enregistrée sous l'objectif d'une caméra placée là pour inaugurer une nouvelle

"technique" destinée à neutraliser les cris et les sanglots de la jeune femme. Jusqu'à là celle-ci était parvenue à mettre en échec plusieurs opérations d'éloignement suscitant à chaque fois une réaction de sympathie des passagers. L'émoi suscité par le décès de la jeune femme avait entraîné la réprobation générale et la démission du ministre de l'Intérieur Louis Tobback.

Les procédures de contrainte ont changé

Sous l'impulsion de plusieurs commissions publiques, les mesures de contrainte ont été codifiées et le personnel d'escorte formé de manière à ne plus prendre de risques inconsidérés pour l'intégrité des personnes transférées. Désormais seul l'usage des menottes et d'un gilet permettant d'immobiliser les bras est autorisé. Plus question d'entraver d'une quelconque manière même partiellement les voies respiratoires.

Une petite vingtaine d'expulsions par semaine

En 2017, 4651 personnes ont été "éloignées" de manière forcée et dans la plupart des cas sans avoir besoin d'affréter une escorte au sein des avions civils. Dans 20% des cas une escorte a été requise pour accompagner la personne faisant l'objet de la mesure d'éloignement. Pour Dominique Ernoult, porte-parole de l'Office des Étrangers, ces situations sont désormais gérées selon un protocole très strict : *"Il y a une première étape qui consiste à amener la personne à l'aéroport, elle a la possibilité de monter dans l'avion mais si elle ne monte pas elle retourne en centre fermé tandis qu'à la deuxième et la troisième étape, elle risque d'être accompagnée par une escorte de deux policiers qui l'accompagne alors dans l'avion jusqu'à son pays d'origine"*.

Le commandant de l'avion seul maître à bord

Les dispositions appliquées sont sous le contrôle final du commandant de bord. C'est lui qui apprécie si le vol est en mesure d'être assuré sans risque pour la sécurité et la quiétude des passagers.

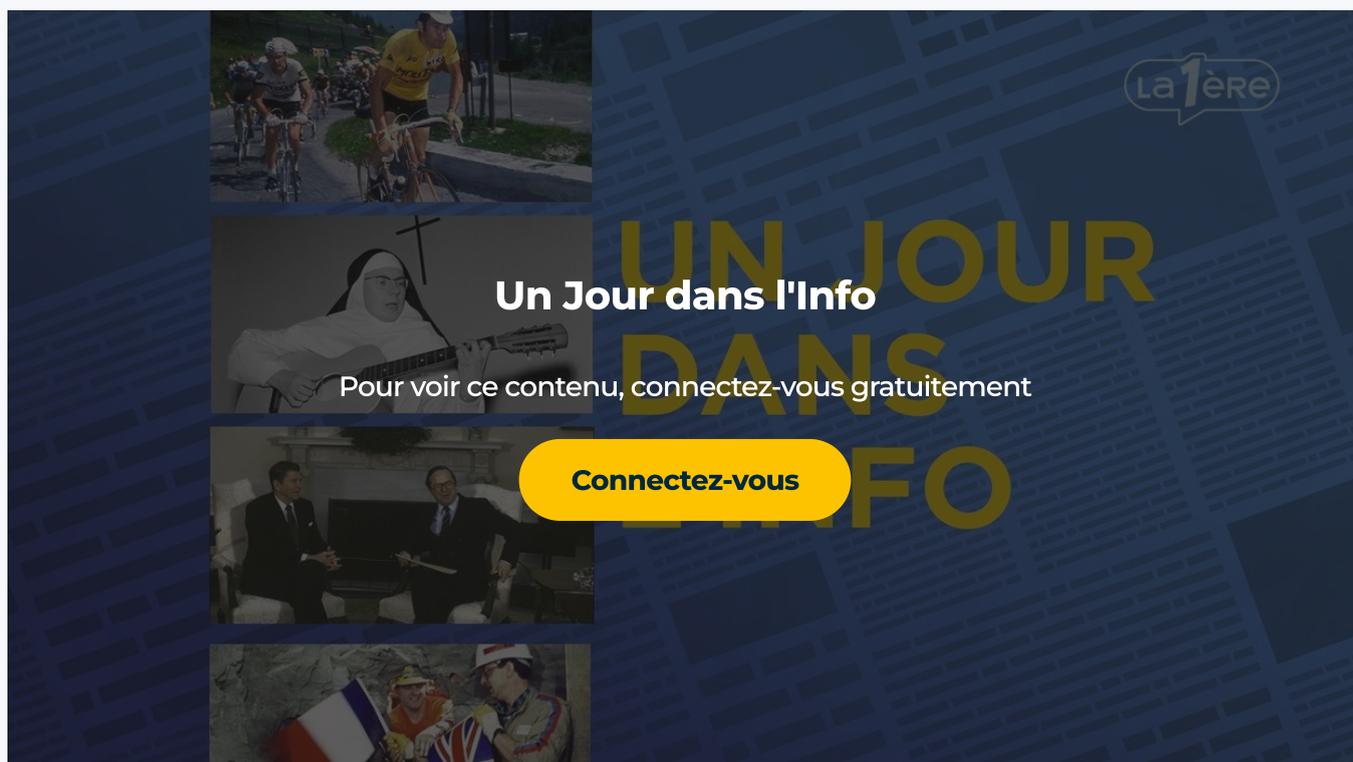
Il n'est pas exceptionnel qu'un passager, incommodé par le fait qu'une personne ne voyage pas de son plein gré, manifeste explicitement son refus de la situation au personnel de bord. Dans ce cas, l'escorte policière peut être invitée à quitter l'avion ou

décider de le faire de sa propre initiative.

Pour Guy Theyskens, porte-parole de la police fédérale, il n'y a aucune obligation de résultat : *"Il ne faut pas éloigner la personne à tout prix. Si les policiers pensent que ce n'est plus faisable dans de bonnes conditions, cela peut être si la personne est trop bruyante par exemple, les policiers peuvent en leur âme et conscience décider d'interrompre l'opération"*.

Dans les cas les plus difficiles, les autorités peuvent procéder à l'organisation de vols spéciaux dans lesquels sont regroupés les ressortissants d'un même pays. Des vols parfois organisés en commun avec d'autres pays limitrophes pour réduire les frais.

Un jour dans l'info : 22 septembre 1998 - La mort de Sémira Adamu



La 1ère

**UN JOUR
DANS
L'INFO**

Un Jour dans l'Info

Pour voir ce contenu, connectez-vous gratuitement

Connectez-vous

**Inscrivez-vous
aux
newsletters de**

Info, sport, émissions, cinéma... Découvrez l'offre complète des newsletters de nos thématiques et restez informés de nos contenus

PARTAGER



SUR LE MÊME SUJET



Justice migratoire: plus d'un millier de personnes dans les rues de Bruxelles

12 janv. 2019 à 16:21 • 2 min



Un jeune migrant a disparu de l'Office des étrangers

23 sept. 2018 à 19:09 • 1 min

ARTICLES RECOMMANDÉS POUR VOUS



JUPILER PRO LEAGUE

Standard : "Chapeau à Noé Dussenne pour la mentalité affichée depuis son non-transfert"

il y a 3 heures • 3 min



FOOTBALL

La belle image du week-end : l'arbitre ne sanctionne pas Mohammed Kudus qui enlève son maillot pour rendre hommage à Christian Atsu

il y a 57 minutes • 1 min



JUSTICE

Fouilles à nu et gène de la génuflexion au cours du procès de Bruxelles : le juge du Central de Suède Pénitentiaire recommande de bannir

il y a 2 heures • 1 min

Thématiques

[Info](#)

[Sport](#)

[Actualités locales](#)

[Culture et Musique](#)

[Environnement et Nature](#)

[Santé et Bien-Être](#)

[Sciences et Technologies](#)

[Vie pratique](#)

Services

[Actu en continu](#)

[Grille des programmes](#)

[Score center](#)

[Météo](#)

[Trafic](#)

[Titres diffusés](#)

[Concours](#)

[Archives \(sitemap\)](#)

[Code Promo \(publicité\)](#)

L'Actu décryptée

[Matin Première](#)

[Déclic](#)

[QR](#)

[#Investigation](#)

[Inside](#)

[Les Grenades](#)

[Faky \(Fact-Checking\)](#)

Radios

[Classic 21](#)

[La Première](#)

[Vivacité](#)

[Tipik](#)

[Musiq3](#)

[Tarmac](#)

[Viva+](#)

[Jam.](#)

Émissions

[Le Grand Cactus](#)

[On n'est pas des pigeons](#)

[The Voice Belgique](#)

[Jardins et Loisirs](#)

[La Grande Forme](#)

[IXPé](#)

[Viva for life](#)

Nous contacter

[Contacter la RTBF](#)

[Recevoir la RTBF](#)

[Travailler à la RTBF](#)

[Notre Entreprise](#)

[Presse](#)

[Éducation aux Médias](#)

Copyright © 2023 RTBF

[Déclaration d'accessibilité](#) • [Mentions légales](#) • [Conditions Générales](#) •

[Cookies \(Configurer\)](#) • [Droit à l'oubli](#) • [Vie privée](#) • [Mon RTBF](#)

